



Commission cantonale des constructions

Annnonce d'installation solaire **en toiture à pan(s) (zones agricoles)**

ne nécessitant pas d'autorisation de construire selon LAT art. 18a et OAT art. 32a

(délai : 30 jours avant le début des travaux)

A envoyer à la CCC, rue des Creusets 5, CP 478, 1951 Sion

Requérant

.....

Installateur, professionnel qualifié

Nom
 Prénom
 Adresse
 NP/Localité
 Téléphone
 E-Mail

Contrôle de satisfaction des critères légaux

Bâtiment

- N'est pas un bien culturel d'importance nationale ou cantonale
 N'est pas dans un site naturel d'importance nationale ou cantonale

Installation

- Sur une toiture à pan(s), parallèle au pan
 Ne dépasse pas les pans du toit perpendiculairement de plus de 20 cm
 Ne dépasse pas du toit, vu de face et du dessus
 Est peu réfléchissante selon l'état des connaissances techniques (verres anti-reflets)
 Constitue une surface d'un seul tenant

Emplacement de l'installation

Adresse NP/Localité
 Parcelle/Plan N° EGID (<https://map.geo.admin.ch>)
 Zone : type et appellation
 Type de bâtiment: Maison individuelle Immeuble de logements Autre:

Nature des travaux

- Première installation sur bâtiment ou site existant, année de construction du bâtiment :
 Remplacement d'une installation solaire existante
 Extension installation existante, installation supplémentaire

Capteurs d'énergie solaire - caractéristiques

thermiques photovoltaïques PV-T / hybrides
 Fabricant Type N° homolog.
 Longueur Largeur Epaisseur

Installation solaire - Forme, taille, disposition

Forme: Rectangulaire Carrée Autre, préciser:
 Longueur Largeur Surface totale (m²)
 Nbre de capteurs
 Orientation (S = 0°; E = -90°) Inclinaison (hor.=0°; vert.=90°)
 Intégrée dans la toiture Rapportée sur et parallèle à la toiture
 Conduites : cachées visibles (fournir tracé) et de couleur :

Date du début des travaux

.....

Annexes à joindre

- 2 ex. extrait carte 1:25'000 2 ex. photomontage ou dessin coté 1 ex. photo du bâtiment et/ou du site
 2 ex. plan de situation 2 ex. schéma de principe de l'installation 1 ex. prospectus/photographie du capteur

Signatures

Lieu et date :
 Requérant *: Professionnel :

* La procédure d'annonce a uniquement pour but d'analyser si, matériellement, l'installation projetée n'est pas soumise à autorisation de construire, mais ne préjuge en rien des accords éventuellement nécessaires en vertu du droit privé.
 Par sa signature, le requérant certifie qu'il respecte les autres normes et dispositions légales.



Commission cantonale des constructions

Avis de la commission cantonale des constructions (CCC)

Projet dispensé d'autorisation selon art. 18a al. 1 LAT

Projet soumis à une procédure d'autorisation

Exposé des motifs :

Bâtiment digne de protection (art. 24d, al. 2 LAT)

Autre

Le requérant doit confirmer qu'il maintient sa demande d'autorisation de construire car un émolument sera facturé.

Le cas échéant, le requérant doit attendre l'autorisation de construire.

Le présent avis n'est pas une décision soumise à recours au sens de l'art. 5 LPJA.

Sur demande du requérant, une décision de constatation de droit (35 LPJA), avec voie de recours sera rendue.

Sans nouvelle de la CCC, le requérant peut réaliser les travaux conformément à la demande déposée.

L'annonce d'installation ne dispense aucunement d'une demande de raccordement auprès du gestionnaire de réseau de distribution d'électricité qui examine les possibilités techniques et fixe les modalités de raccordement.

Signature(s) de l'(des) organe(s) désigné(s) par la CCC

.....
.....
.....
.....

Date
Titre
Nom
Signature

.....
.....
.....
.....

Copie :

Service de l'énergie et des forces hydrauliques : energie@admin.vs.ch

Liens internet utiles :

Service de l'énergie et des forces hydrauliques : www.vs.ch/energie

SuisseEnergie, mon installation solaire : www.suisseenergie.ch/energies-renouvelables/mon-installation-solaire.aspx

Swissolar : www.swissolar.ch